



Déclaration d'Annemasse

Le 20 décembre 2006

*Le Colloque international **Construction de la Gouvernance du développement durable. Solidarités européennes avec les nouveaux Etats membres** s'est tenu à Annemasse-Genève les 23 et 24 novembre 2006. Il a rassemblé près de 150 participants : acteurs des territoires européens (élus, associations), représentants de réseaux et associations d'acteurs locaux, représentants des pouvoirs publics nationaux et de l'Union Européenne, représentants d'institutions d'expertise, opérateurs économiques et industriels, tous originaires de 10 pays membres ou bientôt membres de l'Union européenne (Bulgarie, Chypre, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque) et de Suisse.*

Au terme de ce colloque, les initiateurs de cette manifestation soumettent à la réflexion leurs conclusions. Ils appellent, au sein de l'Union européenne, les acteurs locaux (citoyens, élus, associations, ONG, syndicats) et leurs réseaux nationaux et européens, les pouvoirs publics nationaux et européens, les institutions de recherche et d'expertise, les opérateurs économiques et les entreprises, à participer à la consultation qui va maintenant s'engager autour des propositions qu'ils formulent.

Il est rappelé en préambule que :

- Les 10 nouveaux Etats membres ont conduit des changements économiques, sociaux et politiques considérables ces 20 dernières années. Ces changements ouvrent la voie vers la promotion d'un développement durable intégré à une échelle européenne et mondiale.
- Les nouveaux Etats membres apportent à l'Union européenne une exceptionnelle richesse environnementale, notamment en termes de biodiversité, et des situations favorables relatives au taux d'urbanisation moindre et des niveaux de consommation par citoyen plus soutenables. Ces acquis doivent être intégrés aux stratégies européennes et être reconnus comme des engagements en faveur de la durabilité.
- Les nouveaux Etats membres sont engagés sur la voie d'une participation plus active des populations dans la vie publique, notamment à travers le développement de leur système législatif et la mise en place de réseaux de gouvernance. Mais la connaissance des politiques européennes en faveur du développement durable reste faible, à la fois chez les élus et les citoyens. Il en résulte un certain déficit de volonté politique et d'engagement dans la résolution durable de problèmes locaux, régionaux et nationaux.
- Les actions des nouveaux Etats membres et des deux derniers entrants (Roumanie et Bulgarie) en faveur du développement durable ne constituent pas encore un ensemble homogène, malgré le cadre européen défini par la stratégie européenne de développement durable, édifiée au Sommet de Göteborg

- La France, qui est très présente dans le champ historique des coopérations culturelles, notamment dans le domaine de la Francophonie, l'est pour l'instant moins en ce qui concerne cet autre volet fondamental de la coopération européenne qu'est le développement durable ; elle a pourtant dans les domaines de l'agriculture, de la gestion de l'eau, de la recherche et de l'intercaton entre la culture et la nature, une riche expérience à partager , notamment avec les nouveaux membres.
- La tradition et l'engagement français en matière de coopération culturelle européenne implique beaucoup les niveaux régionaux : les Régions Rhône-Alpes, Bourgogne, Alsace, Nord Pas-de-Calais, entre autres, ont développé des partenariats de coopération. Mais, là encore, ce partenariat s'est pour le moment peu engagé dans le développement durable
- Pourtant, le développement durable constitue un nouvel espace de coopération à part entière, pour plusieurs raisons : les solidarités environnementales relativisent les dissensions historiques et permettent de dépasser les anciennes fractures (l'air, l'eau,... sont en effet des biens communs, à préserver si on ne veut pas que naissent des conflits provoqués par les difficultés d'accès aux ressources rares) ; la stratégie européenne d'intégration met l'accent sur la croissance et la compétitivité économique (à travers notamment la stratégie de Lisbonne), qui peut être – et est quelquefois – source de compétitions et de rivalités avec des objectifs sociaux ou environnementaux, alors que le développement durable prône l'alliance et la coopération entre l'économie, le social ou l'environnement. D'où l'importance de l'application de la stratégie européenne de développement durable. Le « marché commun » européen devrait , en particulier, être une occasion de renforcer les comportements de consommation « durable » dans les nouveaux Etats membres,
- Les atouts environnementaux des nouveaux Etats membres sont quelque fois mal connus des Etats membres plus anciens. Ils représentent pourtant des opportunités d'apport d'expérience et de coopération. La coopération européenne est donc bien source d'échanges et de partenariat, aussi bien dans le sens anciens-nouveaux que dans l'autre.
- Le développement rapide des nouveaux Etats membres et les transferts financiers importants dont ils sont l'objet privilégient souvent le pilier économique du développement durable aux dépens des questions environnementales et sociales qui en sont pourtant indissociables. Or l'enjeu de la prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale est d'autant plus important que l'urgence écologique se fait de plus en plus prégnante. Des actions concrètes doivent être entreprises dans les 10 années à venir. Elles pourraient commencer par la création et le renforcement de réseaux d'ONG entre « anciens » et nouveaux Etats membres.

En conséquence, les auteurs du colloque et leurs partenaires européens font les propositions suivantes :

1. La richesse des coopérations régionales et locales (organisations internationales, Conseil des Régions, Cités Unies, associations de villes ...), si elle est encourageante, témoigne également de l'éclatement des initiatives qui existent en la matière et qui font de la coopération avec les NEM en matière d'environnement et de développement durable un secteur protéiforme. Il semble donc nécessaire dans un premier temps d'approfondir avec la Commission européenne la possibilité de **rassembler ces initiatives et de produire un état des moyens existants pour la promotion de ces coopérations.**
2. Les **partenariats public-privé (PPP)** ont une importance capitale dans le processus de développement durable : les bonnes expériences en la matière doivent être connues, diffusées et servir d'exemple à l'échelle européenne pour être transposées.
3. Les efforts de recherche et développement dans le domaine du développement durable, et notamment dans celui des énergies renouvelables, doivent être partagés à travers l'UE au lieu de rester isolés. Des démarches bilatérales innovantes (comme l'Institut Franco-Hongrois de Biotechnologie de Szeged) devraient devenir multilatérales, comme devraient l'être aussi celles qui portent sur l'éco-innovation (ainsi en France celles de la Région Rhône-Alpes). La Commission européenne devrait soutenir ces démarches, pour lesquelles des moyens financiers appropriés devraient être fournis.
4. Il serait également pertinent d'engager des **jumelages de développement durable entre les villes et les territoires d'Europe** et des jumelages écologiques, sur le modèle des jumelages culturels.
5. Une réunion des **grandes entreprises européennes** concernant l'état, le bilan et les perspectives sur les nouveaux partenariats suite à l'intégration est également à organiser, en particulier avec les partenaires de Vraiment Durable.
6. Il faudrait aussi créer, à l'instar de la Grande Bretagne et de l'Allemagne, un **fonds spécial de coopération pour les ONG qui œuvrent dans les nouveaux pays** de l'Union. L'association Vraiment Durable s'en fera le promoteur auprès de la Commission européenne et des instances gouvernementales françaises.
7. Des coopérations doivent également être engagées en matière **d'éducation et d'information des citoyens sur les enjeux du développement durable** et les outils pour y parvenir. Ceci constitue un préalable indispensable à une démocratie participative où les citoyens, informés et à qui sont donnés les moyens de se faire entendre, participent aux prises de décision. La coopération en la matière peut se faire à plusieurs échelons : éducation scolaire, formation professionnelle, sensibilisation des citoyens.
8. Dans ce cadre, la **visibilité, la lisibilité et l'applicabilité de la stratégie européenne** du développement durable devraient être améliorées pour permettre à tous, et à tous les niveaux (nationaux, locaux, individuels et collectifs) de participer à ces objectifs. En conséquence, il conviendrait de diffuser cette stratégie en faisant apparaître clairement les objectifs prioritaires et les modes de réalisation concrets, ainsi qu'une cartographie des compétences.
9. Des coopérations devraient être engagées en matière de **déclinaison opérationnelle de la stratégie européenne** de développement durable au niveau local. La déclinaison de la stratégie au niveau des Etats et des Régions, doit mobiliser des outils établis à travers des échanges entre nouveaux et anciens Etats membres. Enfin, l'ensemble des stratégies locales déjà établies doivent faire l'objet d'une coordination au regard de la stratégie européenne.
10. Dans ce cadre, des coopérations en faveur de la **définition d'indicateurs de développement durable communs, qui s'appuient sur les objectifs de la stratégie européenne** de développement durable et tiennent compte des particularités régionales et nationales, sont indispensables
11. La croissance des nouveaux Etats membres, soutenue par une consommation des ménages en hausse, légitime au regard du passé de ces pays, appelle une coopération active en matière de sensibilisation sur **les enjeux de la consommation durable.**
12. La coopération en matière de développement durable appelle un **échange de bonnes pratiques** sur des cas concrets. Les nouveaux Etats membres sont notamment porteurs de nombreux enjeux en matière de protection de grandes étendues et d'investissements de grande ampleur sur des projets de développement de long terme compatibles avec la durabilité, et de restauration des sites.

En conclusion, les auteurs du colloque et leurs partenaires européens :

- Appellent les nouveaux et les anciens Etats membres à s'intégrer à un réseau en constitution, **réseau de coopération** qui mettra l'accent sur l'articulation entre les différents niveaux de gouvernance participative du développement durable et d'application de la stratégie européenne de développement durable.
- Soulignent l'importance des **politiques de voisinage** dans les questions environnementales. En conséquence, le processus qui va être lancé n'exclut pas les pays limitrophes à l'Union, sans l'apport desquels la cohérence de la coopération environnementale n'est pas possible.
- Engagent les acteurs du réseau à procéder à un **échange de bonnes pratiques** dans une perspective de long terme où chaque Etat membre sera consulté successivement, avec les ONG comme points focaux des débats.
- Demandent l'appui de la Commission européenne, des organismes internationaux donateurs, des instances régionales et des autres pays membres de l'Union européenne dans le processus de coopération et de solidarité pour une **gouvernance européenne du développement durable**, en souhaitant la simplification des modes d'accès aux différents financements et la construction de proximités plus grandes avec les instances décisionnaires.
- Un premier bilan de ces actions sera effectué à la fin de l'année 2007 à Annemasse, à la veille de la Présidence européenne exercée pour la première fois par un nouveau pays membre, issu d'Europe Centrale, en présence des principales ONG européennes, des grandes institutions donatrices (Commission européenne, OCDE, BERD, Agence européenne de l'Environnement et Conseil de l'Europe) et de l'ensemble des pays membres

Contact

[Mouvement Vraiment Durable](#)

4, place de Valois - 75001 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 82 08 54

contact@vraiment-durable.org / www.vraiment-durable.org